



PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Ménages du territoire



MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Les propriétaires occupants et bailleurs privés du territoire

ACTION 12

RÉDUIRE FORTEMENT LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DES LOGEMENTS PRIVÉS

PROJET ARRÊTÉ EN
CONSEIL MÉTROPOLITAIN
DU 25 MARS 2024

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Accompagner la rénovation énergétique des habitats individuels et collectifs du parc privé du territoire
- Réduire la facture énergétique des ménages
- Améliorer les conditions d'accès à l'énergie pour les plus précaires

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le service Artémis mis en place par Tours Métropole Val de Loire est l'interlocuteur privilégié pour accompagner les propriétaires de logements privés dans leurs démarches :

- Il apporte des réponses sur les aspects techniques, financiers, réglementaires dans le cadre de la rénovation de leurs logements.
- Il propose un accompagnement personnalisé à la rénovation de l'habitat en fonction des besoins.
- Il assure et coordonne la mise en relation avec des partenaires (Assistant à maîtrise d'ouvrage, Mon Accompagnateur Rénov'...).
- Il oriente vers les professionnels du bâtiment.



CALENDRIER

2024-2030



BUDGET



RÉDUIRE D'AU MOINS 30 %
LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE
DU TERRITOIRE ENTRE 2012 ET 2030

AXE 1.1.



PLAN
CLIMAT
AIR • ÉNERGIE



PARTENAIRES

Tours Métropole Val de Loire, Communes, Opérateurs Anah (Mon Accompagnateur Rénov', Assistant à maîtrise d'ouvrage pour les copropriétés, Ma Prime Adapt'...) FFB, CAPEB, CAUE, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Banques, Syndicats de copropriétés, fournisseurs d'énergie, Région, le Département, FNAIM, UNPI, ATU 37, Dorémi, ANAH, Action Logement

ACTION 12

RÉDUIRE FORTEMENT LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DES LOGEMENTS PRIVÉS

PROJET ARRÊTÉ EN
CONSEIL MÉTROPOLITAIN
DU 25 MARS 2024

DESCRIPTIF DE L'ACTION (SUITE)

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) n°4, il est prévu :

- De poursuivre la communication auprès des propriétaires bailleurs (conséquences de la loi Climat et Résilience, possibilité d'accompagnement technique et financier, en s'appuyant notamment sur des acteurs relais) ; sensibilisation des agences immobilières à la rénovation énergétique et ses enjeux...
- Une aide ciblée de la Métropole pour favoriser :
 - L'utilisation de matériaux biosourcés pour les publics relevant des aides de l'Anah
 - Les projets basse consommation : une prime de 5 000 € sera accordée pour 10 projets par an sur la durée du PLH (sans condition de ressources).

Une stratégie métropolitaine d'actions en faveur des copropriétés est également prévue en lien avec le PLH4.

Elle repose sur 4 axes, déclinés en 10 actions :

- 1) Axe 1 : Faire de la rénovation des copropriétés une ambition**
 1. Créer et animer un observatoire des copropriétés
 2. Inscrire la rénovation des copropriétés dans les documents de planification

RÉDUIRE D'AU MOINS 30 %
LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE
DU TERRITOIRE ENTRE 2012 ET 2030

AXE 1.1.



ACTION 12

RÉDUIRE FORTEMENT LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DES LOGEMENTS PRIVÉS

PROJET ARRÊTÉ EN
CONSEIL MÉTROPOLITAIN
DU 25 MARS 2024

DESCRIPTIF DE L'ACTION (SUITE)

- 2) **Axe 2 : Mobiliser tous les acteurs de la rénovation thermique des copropriétés**
- 3. Créer un annuaire des professionnels de la rénovation de copropriétés
- 4. Déployer un programme de communication sur le long terme
- 5. Organiser des échanges entre les acteurs de la copropriété, de l'urbanisme et du patrimoine
- 3) **Axe 3 : Démultiplier les initiatives en faveur de la mise en travaux des copropriétés**
- 6. Contribuer aux formations des acteurs de la copropriété
- 7. Lancer des appels à projets pour déclencher des rénovations pilotes
- 8. Définir un dispositif d'aides financières à l'ingénierie et aux travaux incitatives
- 9. Mutualiser les prestations intellectuelles entre copropriétés
- 4) **Axe 4 : Agir pour des copropriétés qui atténuent le réchauffement climatique**
- 10. Développer des actifs de production de chaleur et d'électricité vertueux

RÉDUIRE D'AU MOINS 30 %
LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE
DU TERRITOIRE ENTRE 2012 ET 2030

AXE 1.1.



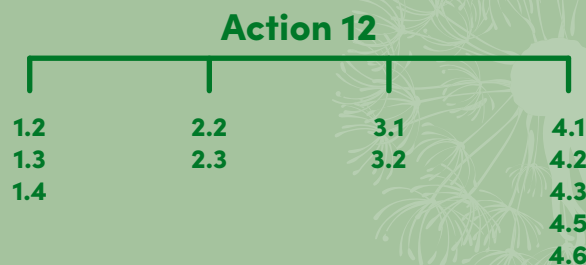
ACTION 12

RÉDUIRE FORTEMENT LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DES LOGEMENTS PRIVÉS

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Réduire la mobilité carbonée et développer les mobilités décarbonées
- ✓ Rendre les bâtiments résidentiels et leurs équipements moins énergivores
- Rendre les bâtiments tertiaires et leurs équipements moins énergivores
- Accompagner l'industrie vers une réduction de sa consommation d'énergie
- Accompagner les autres secteurs vers une réduction de leur consommation d'énergie

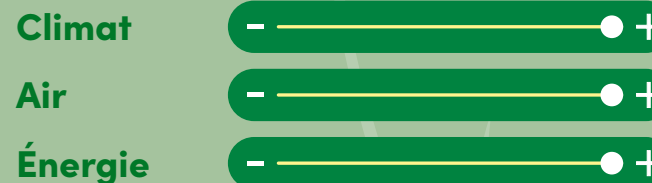
Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



Rang de priorité relative

Très urgent

Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire



INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : nombre de conseils, nombre de rénovations
- Évaluation : étiquette énergie moyenne du parc résidentiel (kWh/m²/an), facture énergétique moyenne avant/après travaux par logement, réduction de la consommation énergétique du territoire dans le secteur résidentiel

RÉDUIRE D'AU MOINS 30 % LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE ENTRE 2012 ET 2030

AXE 1.1.

